

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI,

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jacques Ménard, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Auguste Pinton, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, secrétaires ; Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Jacques Boyer-Andrivet, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Michel Kauffmann, Armand Kientzi, Louis Le Montagner, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jean Péridier, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Jacques Sanglier, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexes 50 et 51),
et in-8° 555.

Sénat : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexes 42 et 43) (1976-1977).

Loi de finances. — Défense nationale (Ministère d'Etat) - Marine nationale.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIERE PARTIE. — Analyse du projet de budget 1977	5
Physionomie générale du budget Marine	5
Titre III. — Dépenses ordinaires	6
Titre I. — Dépenses en capital	9
DEUXIEME PARTIE. — Observations générales	15
Les activités	15
Le personnel	17
Les équipements	17
Conclusion	21
ANNEXE A. — Tableaux généraux	22
ANNEXE B. — Titre III	23
ANNEXE C. — Titre V	24

Mesdames, Messieurs,

L'avis que nous avons l'honneur de vous présenter sur la section « Marine » du budget de la Défense pour 1977 s'ouvrira par deux observations liminaires.

1. — Les comparaisons avec le précédent budget figurant dans le présent rapport portent, sauf indication contraire, sur le budget primitivement voté pour 1976.

Aux crédits ouverts par ce budget se sont ajoutés ceux prévus par la loi de finances rectificative votée en octobre soit :

Dépenses ordinaires :	
entretien de la flotte.....	150 millions de francs,
entretien du matériel aérien.....	18 millions de francs.
	<hr/>
	168 millions de francs.

Dépenses en capital :
constructions neuves 300 millions de francs.

S'y ajouteront en fin d'année des crédits ouverts par le vote d'une deuxième loi de finances rectificative.

2. — Lors de la discussion du budget de la Défense devant l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Défense a informé les députés de la possibilité de disposer, avant la fin de l'année, de nouvelles autorisations de programme non encore dégagées ; ces autorisations correspondent aux objectifs retenus par la loi de programmation militaire pour la période 1977-1982.

Leur total s'élève à 1 326 millions de francs, dont 80 millions de francs pour la Marine qui permettront, en particulier, de hâter la construction du troisième pétrolier-ravitailleur d'escadre type *Durance*.

La présente analyse du budget de la section Marine ne tient pas compte, sauf mention particulière, de cette adaptation.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1977

A. — Physionomie générale du budget « Marine ».

Le tableau de l'annexe A (1) montre que :

a) Par rapport à 1976, les crédits prévus pour la section « Marine » augmentent plus que ceux du budget général et que l'ensemble de ceux de la Défense.

Progressions par rapport à 1976 :

Budget général.....	+	13,8 %
Budget défense.....	+	16,8 %
Budget marine.....	+	22,2 %

b) La part du budget de la Marine commence donc à croître, contrairement à ce qui se passait depuis 1971.

	1971	1976	1977
	(En pourcentage.)		
Part du budget de la Marine :			
Dans le budget général.....	3,23	2,70	3,08
Dans le budget Défense.....	19,08	15,87	17,55

Malgré cette croissance relative, la part du budget Marine n'atteint pas encore les chiffres de 1971.

c) Les dépenses ordinaires de la Marine augmentent cette année plus vite que les dépenses ordinaires de la Défense :

Progression des dépenses ordinaires de la Défense...	+	18,7 %
Progression des dépenses ordinaires de la Marine...	+	24,3 %

De même, ses dépenses en capital augmentent plus vite que celles de la Défense (+ 19,7 % au lieu de + 14,2 %). Malgré cette augmentation, la part du titre III de la Marine continue à l'emporter sur celle du titre V.

(1) Voir page 22.

B. — Titre III. — Dépenses ordinaires.

1. — VUE D'ENSEMBLE

Le projet de budget de la Défense pour 1977 comporte, pour ce qui concerne le titre III, l'inscription à la Section commune de crédits antérieurement inscrits au budget du Ministère de l'Economie et des Finances, en particulier des pensions civiles et militaires. Pour rendre comparables les titres III des budgets de 1976 et 1977, il importe donc de soustraire ces dépenses du montant brut indiqué.

Les crédits du titre III prévus pour la Marine sont de 5 127 666 000 F soit 14,9 % de l'ensemble. Ils comprennent :

Dépenses de personnel (troisième et quatrième parties)	2 816 529 000 F.
Dépenses de matériel (quatrième et sixième parties)	2 311 137 000 F.

Par rapport aux crédits inscrits au projet de loi de finances pour 1976, le taux d'augmentation est de 24,3 % plus fort que celui du budget de la Défense (+ 18,7 %).

Le tableau figurant en annexe B (1) fournit la répartition par parties et par chapitres des crédits demandés. Il fait apparaître une croissance de 18,8 % des dépenses de personnel et de 25,9 % des dépenses de matériel.

2. — EFFECTIFS

2.1. — Les effectifs budgétaires moyens prévus pour 1977, personnels féminins compris, sont :

CATEGORIE	1976	1977	VARIATION
Officiers	4 371	4 357	— 14
Officiers mariniers.....	27 191	28 116	+ 925
Hommes du rang.....	36 711	35 812	— 899
Total militaire.....	68 273	68 285	+ 12

(1) Voir page 23.

Ces variations comportent :

— la suppression de 14 emplois d'officiers en vue de la création du corps des majors. Cette mesure sera reconduite jusqu'en 1980 au rythme d'une suppression de 30 emplois d'officiers par an ;

— la création de 925 postes d'officiers-mariniens en vue de poursuivre le « repyramidage » des effectifs de la Marine et la suppression correspondante de 899 postes d'hommes du rang. Ces mesures sont destinées à augmenter le pourcentage des officiers-mariniens dans l'ensemble des personnels de carrière et sous contrat. D'autres mesures analogues devront être prises dans les prochains budgets pour amener ce pourcentage au niveau de celui réalisé dans les Armées de Terre et de l'Air.

2.2. — Dans les effectifs moyens prévus pour 1976, les appelés du contingent figurent pour 17 438, soit 25,5 %, en légère progression d'une année sur l'autre (24 % en 1976).

En fait, la Marine a toujours un excédent d'appelés compensant un déficit en hommes du rang sous contrat. Cet excédent et ce déficit sont en voie de résorption.

3. — CHAPITRE 31-32. — PERSONNEL. — RÉMUNÉRATIONS D'ACTIVITÉS

1976 Crédits votés.	1977		
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
2 054,7	2 462	78,6	2 540,6

Les 78,6 millions de francs de mesures nouvelles comportent :

— 13,7 millions de francs, crédit provisionnel pour revalorisation de l'indemnité pour charges militaires, en fonction de la variation de l'indice net 450 ;

— 37,7 millions de francs correspondant au repyramidage des corps d'officiers et des équipages de la Flotte ;

— 29,2 millions de francs d'ajustement aux besoins, compte tenu de la situation réelle du personnel.

4. — CHAPITRE 34-11. — ALIMENTATION

1976 Crédits votés.	1977		
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
240,8	264,4	7,7	272,1

Les mesures nouvelles comportent essentiellement une provision pour hausses destinée à permettre un ajustement de la prime d'alimentation du personnel.

5. — CHAPITRE 34-12. — ENTRETIEN ET ACTIVITÉS
DES FORCES MARITIMES

1976 Crédits votés.	1977		
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
385,3	387	42,8	429,8

Les crédits de ce chapitre sont en augmentation de 11,5 %.

6. — CHAPITRE 34-14. — CARBURANTS
ET COMBUSTIBLES OPÉRATIONNELS

1976 Crédits votés.	1977		
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
183,7	183,7	20	203,7
Dont :			
Flotte 115,8	115,8	7,1	122,9
Aéronavale. 67,8	67,8	12,9	80,7

Si la situation des carburants opérationnels est, dans l'ensemble, satisfaisante pour l'Aéronautique navale, il n'en est pas de même pour la Flotte ; pour celle-ci, en effet, les crédits augmentent seulement de 6 % par rapport à 1976 et restent inférieurs de 2 % à ceux de 1975.

Cette situation continuera à avoir des conséquences fâcheuses sur l'activité de la Flotte et son entraînement.

7. — CHAPITRE 34-31. — ENTRETIEN DE LA FLOTTE, DES MUNITIONS
ET DES MATÉRIELS DIVERS. — PROGRAMMES

1976 Crédits votés.	1977		
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
744,7	744,7	307,4	1.052,1

Les crédits de ce chapitre augmentent de 41 % (augmentation réduite à 17 % si l'on tient compte du collectif d'octobre), mais, depuis plusieurs années, l'entretien de nos bâtiments est insuffisant et l'on a dû renoncer à nombre de travaux moins indispensables que d'autres. La loi de finances rectificative d'octobre 1976 a apporté dans ce domaine 150 millions de francs de crédits qui permettent d'éponger le déficit qui existait au 31 décembre 1975 et les insuffisances des crédits de 1976.

Les crédits prévus pour 1977 permettront d'assurer à nos bâtiments un entretien convenable, sans qu'on puisse entièrement rattraper les insuffisances passées. Un effort analogue devra être poursuivi dans les années à venir en raison du vieillissement de nos bâtiments, dont la plus grande partie date des années 50.

8. — CHAPITRE 34-35. — ENTRETIEN DES MATÉRIELS AÉRIENS

1976 Crédits votés.	1977		
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
182,2	182,2	41,8	224,1

Les commentaires ci-dessus relatifs à l'entretien de la Flotte s'appliquent également aux matériels aériens, compte tenu de l'apport de 18 millions de francs de crédits au titre de la loi de finances rectificative d'octobre 1976.

C. — Titre V. — Dépenses en capital.

1. — VUE D'ENSEMBLE

Les autorisations de programme (A. P.) passent de 5 160,6 millions de francs en 1976 à 4890 millions de francs (1) en 1977, soit une diminution de 5,2 %.

Les crédits de paiement (C. P.) passent de 3 811,3 millions de francs à 4 565 millions de francs, en augmentation de 19 %.

La répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement par chapitre figure en annexe C (1).

(1) Voir annexe C, page 24. A ces crédits s'ajouteront les 80 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires annoncés par le Ministre de la Défense à l'Assemblée Nationale.

2. — CHAPITRE 51-71. — ETUDES, RECHERCHES ET PROTOTYPES

Les 555 millions de francs d'autorisations de programmes figurant à ce chapitre marquent une diminution de 23,2 % sur les autorisations de programme de 1976 (723,6 millions de francs). Les crédits de paiement passent, quant à eux, de 485 à 560 millions de francs, en augmentation de 15,4 %.

La plus grande partie des crédits (397 millions de francs) doit être consacrée aux études pour la Flotte confiées à la Direction technique des constructions navales et à la Direction technique des engins ; 158 millions de francs seront consacrés aux études pour l'aéronautique navale confiées à la Direction technique des constructions navales, à la Direction technique des constructions aéronautiques et à la Direction technique des engins.

Les domaines sur lesquels portent ces études sont très variés : modernisation du système d'armes mer-air Masurca, missile à changement de milieu SM 39, radar à balayage électronique, poursuite des études Cormoran (sonar remorqué à grande profondeur), contre-mesures électroniques, avion Patmar, etc.

Malgré l'augmentation relativement importante des crédits de paiement, on sera amené à suspendre un certain nombre d'études, en particulier dans les domaines des transmissions et de la guerre électronique, de façon à maintenir des crédits suffisants pour les recherches jugées essentielles (Masurca, SM 39). Une telle situation, si elle devait se prolonger, serait préjudiciable, non seulement pour la Marine, mais aussi pour nos industries de pointe.

3. — CHAPITRE 53-51. — MATÉRIELS DE SÉRIE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

3.1. — Les autorisations de programme de ce chapitre sont de 1 230 millions de francs (+ 20,4 %).

Elles seront consacrées :

- pour 735 millions de francs au programme Super Etendard ;
- pour 120 millions de francs au programme WG 13 Lynx ;
- pour 370 millions de francs à la commande de rechanges (chiffre en diminution alors que celui de 1976 était déjà à peine suffisant).

3.2. — Le Super Etendard est un monoplace monoréacteur d'assaut destiné à nos porte-avions ; les commandes déjà passées

sont de 10 en 1974 et de 20 en 1975. La tranche de 30 initialement prévue pour 1976 a dû être ramenée à 6 ; 14 appareils seront commandés au titre du présent budget.

Le WG 13 Lynx est un hélicoptère de lutte anti-sous-marine réalisé en coopération avec les Britanniques. Une première commande de 18 a été passée, suivie d'une deuxième commande de 8 appareils. Les crédits prévus en 1977 sont consacrés à cette deuxième commande. Il n'y aura pas de commande complémentaire avant 1979.

4. — CHAPITRE 5371. — CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE

4.1. — Ce chapitre reçoit 2 235 millions de francs d'autorisations de programmes (— 0,1 % par rapport à 1975) et 2 492 millions de francs de crédits de paiement (+ 17,8 %). Finançant les constructions neuves mais aussi des refontes et des modernisations ainsi que l'achat de rechanges, il absorbe 45 % des autorisations de programme du titre V.

4.2. — Les crédits permettront les opérations suivantes :

Art. 10 :

Achèvement de constructions :

- bâtiment-atelier *Jules-Verne* ;
- pétrolier-ravitailleur *Durance* ;
- 4 patrouilleurs rapides ;
- frégates F 67 : achèvement *De Grasse*, « crotalisation » *Tourville* et *Duguay Trouin*.

Poursuite de constructions :

- 4 SM type *Agosta* ;
- 14 avisos ;
- 3 corvettes C 70 - ASM ;
- 2 sous-marins nucléaires d'attaque ;
- pétrolier-ravitailleur n° 2 *Meuse* ;
- bâtiment antimines n° 1.

Achat de rechanges de grande prévoyance.

Art. 20 :

Refonte et modernisation d'unités en service :

- transformation de 5 dragueurs en chasseurs de mines ;
- mise à jour du *Clemenceau* (Super Etendard).

Art. 30 :

Bâtiments de servitude.

Art. 40 :

Force océanique stratégique :

- poursuite et construction du cinquième S.N.L.E. ;
- maintien en condition des quatre premiers S.N.L.E. ;
- achat de rechanges « environnement ».

4.2. — Des autorisations de programme ont été ouvertes pour un deuxième sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A.) et un troisième pétrolier-ravitailleur sans que des crédits de paiement aient été prévus.

5. — CHAPITRE 53-72. — MUNITIONS ET ENGINES

Les crédits de paiement passent de 345 à 390 millions de francs (+ 13 %).

Les opérations prévues sont (en millions de francs) :

Art. 10. — Direction technique des constructions navales. 310

Dont :

Munitions pour la Flotte	36
Missile surface-air Tartar	13
Equipements	27
Torpilles auto-guidées L5	45
Missile surface-air Masurca	95
Missile anti-sous-marins Malafon	14
Munitions aéronautique navale	18
Missile air-sol AS 37	16

Art. 20. — Direction technique des engins. 80

Dont :

Missile mer-mer 38	65
Missile AM 39	7

Ces crédits de paiement, inférieurs à ceux prévus par la loi de programmation (420 millions de francs), rendront plus difficile la constitution de stocks.

6. — CHAPITRE 54-61. — TRAVAUX MARITIMES
TRAVAUX ET INSTALLATIONS

Les autorisations de programme passent de 169,3 millions de francs à 134,6 (— 26,4 %), les crédits de paiement, de 136,5 millions de francs à 135,6 (— 0,7 %).

Les principales opérations s'effectueront à Brest (25 millions de francs dont 13 pour la première tranche d'exécution du Centre d'instruction naval), à Cherbourg (14 millions de francs) et à Toulon (39,5 millions de francs dont 18 millions de francs pour la construction de la base-vie Est et 6 millions de francs pour la réparation de l'appontement n° 1 de Milhand).

Les points d'appui Outre-Mer recevront 10 millions de francs ; à noter la construction de la première tranche de l'unité « Marine » de la Réunion (3 millions de francs) où la Marine vient de s'implanter.

DEUXIEME PARTIE

OBSERVATIONS GENERALES

Après l'analyse du projet de budget de la Section « Marine » pour 1977 auquel il vient de se livrer, votre rapporteur juge utile de vous soumettre les quelques réflexions que lui inspirent la situation présente et l'avenir de la Marine.

Les activités.

1. — Il a déjà été fréquemment souligné que, dès le temps de paix, les unités de la Marine se consacrent à de multiples tâches.

C'est d'abord, bien évidemment, leur participation à la dissuasion nucléaire avec la présence permanente en patrouille de deux sous-marins nucléaires, tapis dans les profondeurs des océans, tandis que bâtiments de surface et aéronefs concourent à leur mission en leur assurant sûreté et efficacité.

Ce sont les missions de sûreté que nos bâtiments de surface, nos sous-marins et les appareils de l'Aéronautique navale assurent dans nos approches maritimes.

Ce sont encore les missions de défense de nos intérêts maritimes et de présence qu'assurent Outre-Mer, en particulier en Océan Indien et en mer des Antilles, les groupes occasionnels détachés de Métropole et qui s'y succèdent tout au long de l'année, en renfort des bâtiments stationnaires qui y séjournent en permanence.

2. — La Marine participe également aux expérimentations nucléaires et aux essais de missiles confiés au Centre d'expérimentations du Pacifique, au Centre d'essais des Landes et au Centre d'essais de Méditerranée ; ces organismes font appel à des moyens relativement importants ou disposent même, comme le Centre d'essais des Landes, d'une force spécialisée constituée autour du *Henri Poincaré*.

3. — La Marine assure enfin de multiples tâches à caractère de service public :

— campagnes hydrographiques et océanographiques en Métropole comme Outre-Mer, telles que celle que mène actuellement aux Antilles le bâtiment océanographique *D'Entrecastaux* ;

— expérimentations de pointe dans les domaines de la pénétration sous la mer et du travail en plongée, menées par le *Gismer* et son très moderne *Triton* qui dispose des moyens les plus perfectionnés ;

— campagnes de surveillance des pêches et d'assistance aux pêcheurs, qui conduisent nos bâtiments du Groënland au Golfe de Mourmansk, de la mer d'Irlande aux Açores et qui sont menées par des bâtiments de soutien logistique (*Rhône, Loire*) comme par nos modernes remorqueurs de haute mer ;

— opérations de déminage des ports de commerce et de leurs chenaux d'accès, nécessitées en particulier par l'extension de Dunkerque et par la création du port pétrolier d'Antifer où nos chasseurs de mines se sont montrés tout spécialement efficaces ;

— missions de sauvegarde de la vie humaine et d'assistance auxquelles chaque année bâtiments et appareils de l'Aéronautique navale sont amenés à participer ;

— lutte contre la pollution enfin, à laquelle participent en permanence nos aéronefs à la recherche de bâtiments en infraction dans le domaine du rejet à la mer d'hydrocarbures, et à laquelle concourent tous nos bâtiments, malgré de faibles moyens de lutte, quand se produisent des accidents comme ceux de l'*Olympic Bravery* et du *Bohlen* qui, deux fois cette année, ont entraîné une grave pollution des côtes bretonnes.

4. — La décision prise d'étendre à 200 milles nautiques notre zone économique va imposer à notre Marine des tâches considérables si nous voulons y exercer et y faire respecter nos droits ; la surface de notre zone économique, en y englobant nos départements ou territoires d'outre-mer va, en effet, passer de 500 000 à 10 millions de kilomètres carrés sans que, pour le moment, des moyens supplémentaires de surveillance aient été prévus.

Le personnel.

1. — L'année 1976 a vu la poursuite de la mise en place du nouveau statut du personnel militaire qui a apporté aux officiers, officiers-mariniers et hommes du rang des satisfactions indiscutables.

Le corps des officiers spécialisés de la Marine a été créé par décret n° 75-1207 du 22 décembre 1975 ; y sont entrés trente-cinq élèves admis à l'École militaire de la Flotte, vingt et un officiers-mariniers admis au choix, soixante-six officiers des équipages et vingt et un officiers techniciens. Le recrutement des officiers spécialisés se poursuivra dans les mêmes conditions dans les années à venir. Si l'on ne peut encore, bien évidemment, porter de jugement sur ce nouveau corps, il faut noter en tout cas le grand intérêt qu'il a soulevé tant chez les officiers d'autres corps (officiers des équipages et officiers techniciens) que chez les officiers-mariniers.

Il en a été de même pour le corps des majors dont cent treize ont été recrutés dans la Marine en 1976. Deux cent huit seront recrutés en 1977.

2. — La loi n° 76-399 du 10 mai 1976 a permis à certains volontaires de prolonger dans la marine la durée de leur service militaire. Ses conséquences seront certainement bénéfiques.

Les équipements.

Une grande part de nos bâtiments de surface, de nos sous-marins et de nos aéronefs datent des années 50. Les programmes en cours et ceux prévus par la loi de programmation militaire 1977-1982 ne permettront pas de maintenir le tonnage de la Marine nationale à son niveau actuel. Ce tonnage devrait passer, y compris la Force océanique stratégique, de 370 200 tonnes en 1976 à 343 000 tonnes en 1982 pour continuer à diminuer ensuite jusqu'en 1987. Quand interviendra donc le redressement du tonnage de la Flotte qui reste indispensable même si, parfois, des améliorations qualitatives peuvent compenser des pertes en nombre de bâtiments ?

Les sujets de préoccupation ne manquent donc pas. Les principaux d'entre eux sont évoqués ci-après :

1° Le porte-aéronefs à propulsion nucléaire, dont les études ont été menées à bien, n'est arrêté que par les contraintes financières, le niveau des crédits de paiement prévus ne permettant pas de démarrer cette opération avant 1981. Il faut environ sept années pour construire un tel bâtiment et nous devons rappeler que nos trois porte-aéronefs actuels sont entrés en service au début des années soixante et ont une durée de vie comparable. Il y a là matière à réflexion ;

2° Le renouvellement de l'aviation embarquée : conçu initialement comme devant comporter 100 appareils, le programme du « Super Etendard » a dû être étalé dans le temps et devra sans doute être limité à 70 ou 80 appareils ; 10 ont été commandés en 1974, 20 en 1975. La tranche de 30 prévue initialement en 1976 a été réduite à 6 ; 14 appareils enfin seront commandés en 1977 ;

3° L'aviation de patrouille maritime : elle est actuellement équipée d'une vingtaine de « Neptune », anciens, d'origine américaine, et d'une quarantaine de « Bréguet Atlantic », appareils qui équipent également la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Pakistan.

Leur remplacement est à l'ordre du jour ; un « Atlantic MK IV » a été conçu, mais sa livraison, si la décision de le construire était prise dès maintenant, ne pourrait commencer avant 1985. C'est dire l'urgence d'une telle décision ;

4° Les sous-marins d'attaque : les sous-marins classiques type *Aréthuse*, *Narval* et *Daphné* approchent de leur échéance de condamnation. Il importe donc d'assurer leur remplacement en sous-marins nucléaires d'attaque. Le premier S. N. A. a été commandé en 1975, le deuxième en 1976 ;

5° Les patrouilleurs : la presque totalité des patrouilleurs actuels sera condamnée d'ici 1980 et 4 patrouilleurs neufs seulement entrent en service en 1976 ; le plan de programmation prévoyant 6 nouveaux patrouilleurs à partir de 1981. Une accélération de ce programme devrait être recherchée dans toute la mesure du possible ;

6° Constructions neuves mises en chantier :

6.1. — Les mises en chantier de bâtiments en 1977 se limiteront à 1 corvette C 70 n° 4, 2 bâtiments antimines.

6.2. — D'autre part, les programmes en cours ont pratiquement tous été ralentis.

Les retards de mise en service seront de :

- six mois à un an pour les 3 corvettes C 70,
- trois mois à un an pour les 14 avisos A 69,
- trois mois à un an pour les 4 sous-marins type *Agosta*,
- un an pour le pétrolier-ravitailleur d'escadre (P. R. E.),
- un an pour le *Meuse*,
- trois mois pour le premier sous-marin nucléaire d'attaque ;

7° Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la situation de la Marine entre 1975 et 1982 :

	1975	1977	1982
	T.	T.	T.
Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins	22 500	30 000	37 500
Autres sous-marins.....	15 100	17 500	18 300
Bâtiments de surface de combat.....	189 000	186 000	172 000
Bâtiments de transport opérationnel...	26 000	25 500	24 000
Bâtiments de soutien logistique.....	75 500	70 500	60 000
Bâtiments auxiliaires.....	43 000	33 000	32 500
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
Avions embarqués.....	76	76	72
Avions de patrouille maritime.....	40	40	31
Hélicoptères ASM.....	44	44	46

Ce tableau montre la diminution générale du tonnage en bâtiments et du nombre d'aéronefs. Il importe de la garder présente à l'esprit.

CONCLUSION

Le rôle de la mer dans le monde ne cesse d'augmenter et toutes les nations, même les plus continentales, s'y intéressent toujours davantage. Il n'est que de voir l'intérêt que portent tous les Etats aux conférences sur le droit de la mer, ou les efforts déployés par nombre de pays pour développer leurs marines de guerre ou de commerce. C'est que les océans deviennent toujours davantage sources de richesses.

La France, comme les autres pays de la Communauté européenne, va prochainement porter à 200 milles nautiques la largeur de sa zone d'intérêts économiques, portant ainsi sa surface à dix millions de kilomètres carrés. Sa marine marchande est en expansion et plus des trois quarts de ses importations lui parviennent par la mer.

La Marine nationale, en dehors de sa participation essentielle à la dissuasion nucléaire, ne cesse de voir augmenter ses tâches de surveillance de nos approches et de protection de nos communications, tâches multiples et permanentes. Il n'apparaît pas que les moyens financiers consacrés à la Marine, bien qu'en progression, soient à la hauteur des besoins ni qu'ils correspondent aux intérêts maritimes de la France et à ses intérêts dans le monde.

Votre commission souhaite que la progression de ces crédits s'accélère dans les années à venir pour permettre à la Marine d'assurer son développement cohérent, de redresser une situation actuellement difficile et de remplir au mieux les missions qui lui sont imparties par le Gouvernement de la République.

Sous le bénéfice de ces observations, elle donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la Section « Marine » du budget de la Défense pour 1977.

ANNEXE A

(Milliards de francs.)

	1976		1977		POURCENTAGE d'augmentation.		
Budget général.....	»	»	»	»	13,8		
Budget de la Défense.....	50	58,4	50	58,4	16,8		
Budget de la Section Marine.....	7,9	9,7	7,9	9,7	22,8		

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
	Part de la Section Marine dans le budget général.....	3,23	3,14	3,07	2,94	2,74	2,70
Part de la Section Marine dans le budget de la Défense.....	18,09	17,81	17,48	16,80	16,23	15,87	17,55

	BUDGET Défense.	POURCEN- TAGE	BUDGET Marine.	POURCEN- TAGE
	1976 :			
Dépenses ordinaires.....	29	58	4,1	51,9
Dépenses en capital.....	21	42	3,8	48,1
	50	100	7,9	100
1977 :				
Dépenses ordinaires.....	34,4	59	5,1	52,8
Dépenses en capital.....	23,9	41	4,6	47,2
	58,3	100	9,7	100

ANNEXE B

Répartition par parties et par chapitres des crédits du titre III de la Section « Marine ».

CHAPITRES	INTITULES	BUDGET vote 1976.	PROJET DE BUDGET 1977.	POURCENTAGE de variation.
	<i>Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activités :</i>			
31-12	Soldes, indemnités et allocations diverses.....	2 054 746	2 540 607	+ 23,65
	<i>Troisième partie. — Personnel. — Charges sociales :</i>			
33-10	Cotisations sociales. — Part de l'Etat.....	120 202	159 356	+ 32,57
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat.....	111 072	116 566	+ 4,95
	Totaux pour la troisième partie.....	231 274	275 922	+ 19,30
	<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>			
34-11	Alimentation	240 784	272 170	+ 13,03
34-12	Entretien et activités des forces maritimes.....	385 331	429 831	+ 11,55
34-13	Dépenses centralisées de soutien.....	56 656	82 989	+ 46,48
34-14	Carburants et combustibles opérationnels.....	183 662	203 704	+ 10,91
34-21	Frais d'exploitations des services.....	19 202	16 705	— 13
34-31	Entretien de la flotte des munitions et de matériels divers.	744 688	1 052 096	+ 41,28
34-35	Entretien des matériels aériens.....	182 255	224 058	+ 22,94
	Totaux pour la quatrième partie.....	1 812 578	2 281 553	+ 25,87
	<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>			
36-01	Subventions	6 587	9 184	+ 39,43
	<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>			
37-81	Dommages consécutifs à des événements de mer. — Réquisitions	320	320	0
	Totaux pour le titre III.....	4 105 505	5 107 586	+ 24,30

ANNEXE C

Répartition par parties et par chapitres des crédits du titre V.

CHAPITRES	INTITULE	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
		1976	1977	Pourcentage de variation.	1976	1977	Pourcentage de variation.
51-71	Première partie. — <i>Etudes, recherches et prototypes</i> : Etudes techniques d'armement et prototypes.....	723 600	555 000	— 23,20	485 100	560 000	+ 15,44
	Troisième partie. — <i>Fabrications</i> :						
53-41	Habillement, couchage, casernement.....	80 000	70 000	— 12,50	74 213	64 249	— 13,42
53-51	Aéronautique navale, matériel de série.....	1 021 000	1 230 000	+ 20,47	500 000	740 000	+ 48
53-61	Service technique des transmissions. — Equipement.....	58 000	70 000	+ 20,69	50 000	61 094	+ 22,19
53-71	Constructions neuves de la Flotte.....	2 395 300	2 235 000	— 0,07	2 114 500	2 492 000	+ 17,85
53-72	Munitions et engins.....	560 000	460 000	— 17,85	345 000	390 000	+ 13,04
53-73	Equipement militaire.....	100 000	78 000	— 22	65 000	71 000	+ 9,23
	Totaux pour la troisième partie.....	4 214 300	4 143 000	— 1,70	3 148 713	3 818 343	+ 21,27
	Quatrième partie. — <i>Infrastructure</i> :						
54-41	Commissariat de la Marine. — Travaux et installations...	11 200	16 000	+ 42,86	11 500	16 000	+ 39,13
54-51	Aéronautique navale. — Base.....	40 000	40 000	0	28 200	32 290	+ 14,50
54-61	Travaux maritimes. — Travaux et installations.....	169 300	134 600	— 26,40	136 500	135 596	— 0,66
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	2 200	1 400	— 36,36	1 300	2 600	+ 3,84
	Totaux pour la quatrième partie.....	222 700	182 000	— 18,28	177 500	186 486	+ 4,36
	Totaux pour le titre V.....	5 160 600	4 980 000	— 3,50	3 811 313	4 564 829	+ 19,70